

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017 A 19 HEURES 30 EN MAIRIE**

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, notamment son article 4 qui stipule que dans les départements de la série 1 figurant au tableau n°5 annexé au code électoral, ainsi qu'en Martinique, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 30 juin 2017 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

Conformément à la circulaire NOR/INTA/ INTA 1717222C du 12 juin 2017 du Ministère de l'Intérieur portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Maire de HARNES, a notifié par courrier du 19 juin 2017 à tous les membres du conseil municipal, que la séance se tiendra à 19 heures 30, en Mairie, salle du Conseil municipal, accompagné de l'extrait de l'arrêté du préfet indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire.

Monsieur le Président : Mesdames, messieurs bonsoir. J'ouvre ce conseil municipal, je vais quand même l'appeler extraordinaire puisqu'il est à la demande des autorités. Conseil municipal qui aura pour point et ça doit être le premier point, d'après tous ces textes que nous avons eu, c'est la première fois, je crois, que nous avons une élection pour les suppléants aux élections des sénateurs qui soit aussi compliquée. Je peux vous dire qu'il a fallu étudier les textes, point par point, et donc nous allons respecter ce qui nous est demandé. Les 3 groupes m'ont déposé en arrivant leur liste, donc je les ai là sous la main. Bien qu'ils nous les avaient envoyés un peu avant pour que l'on puisse faire ces bulletins de vote. J'allais vous proposer de le voter à main levée, mais, encore une fois, le règlement nous oblige à avoir un vote dans une procédure bien, bien précise. Je ne sais pourquoi, j'ai envie de dire que j'ai l'impression qu'on a réuni une dizaine de technocrates à Paris, qui ont du réfléchir très longuement à comment nous polluer un petit peu plus dans les communes. Enfin, moi c'est personnellement ce que j'en pense. Ça va être noté au PV, ce n'est pas un problème. Je vous propose Dominique HUBER, en tant que secrétaire, néanmoins, ce n'est pas elle qui fera l'appel, ce sera le maire, parce que c'est précisé comme ça aussi dans le PV que nous devons rendre. Je suis désolé. Ce sera le maire, mais elle aura quand même une fonction puisqu'elle fera partie du bureau qui va dépouiller ensuite.

ETAIENT PRESENTS :

Philippe DUQUESNOY, Maire

Jean-François KALETA, Annick WITKOWSKI-BOS, Valérie PUSZKAREK, Jean-Pierre HAINAUT, Adjoints au Maire.

Jeanne HOUZIAUX, André GUELMENGER, Maryse ALLARD, Nelly MOUTON, Dominique HUBER, Gérard MATUSIAK, Nadine SCHUBERT, Anne-Catherine BONDOIS, Noëlle BUCZEK, Carole GUIRADO, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Anthony GARENAUX et Guylaine JACQUART, Conseillers municipaux.

ABSENT AVEC POUVOIR :

Dominique MOREL pouvoir à Philippe DUQUESNOY, Sabah YOUSFI pouvoir à Annick WITKOWSKI, Lydie WARCHALOWSKI pouvoir à Jean-François KALETA, Eric CAMBIER pouvoir à Carole GUIRADO, Fabrice LALY pouvoir à Dominique HUBER, Daniel DEPOORTER pouvoir à Jean-Pierre HAINAUT, Joachim GUFFROY pouvoir à André GUELMENGER, Jean-Luc DAUCHY pouvoir à Jeanne HOUZIAUX, Abdelhaq NEGGAZ pouvoir à Noëlle BUCZEK, Fabrice GRUNERT pouvoir à Anne-Catherine BONDOIS, Guy SAEYVOET pouvoir à Marianne THOMAS, Véronique DENDRAEL pouvoir à Chantal HOEL et Sébastien RICOUART pouvoir à Anthony GARENAUX

Monsieur le Président : Voilà, les formalités sont faites. Néanmoins avant de démarrer véritablement ce scrutin, j'ai une pensée, une pensée pour une grande femme qui nous a quittés aujourd'hui. Une grande femme qui a été une combattante pour les droits des femmes. On se souvient surtout de l'IVG, Interruption Volontaire de Grossesse, mais bien d'autres combats qu'elle a menés, mais aussi un combat pour la paix. Et puis, il y a quelque chose que j'ai envie de dire. On a perdu aujourd'hui une femme qui a connu les horreurs de la guerre de 14-18, et c'était une femme qui pouvait regarder les négationnistes dans les yeux, pardon, 39-45, comme quoi je suis encore un petit peu troublé, je lui donnais beaucoup plus que son âge. Cette femme pouvait regarder les négationnistes, comme on les appelle, dans les yeux, en leur disant « moi je l'ai vécu », et c'était important. Aussi, je vais vous proposer, si vous le voulez bien une minute de silence en sa mémoire.

Minute de silence.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Et bien je vous propose de commencer ce scrutin, je prends exactement ce qui m'a été demandé de faire. Monsieur le maire ouvre la séance, c'est fait. Désignation du secrétaire, Dominique HUBER, c'est fait. Monsieur le maire fait l'appel des membres du conseil, et oui, c'est fait. Dépôt des listes, vous me les avez donnés dès votre arrivée, c'est fait. Composition du bureau de vote. Alors la composition du bureau de vote que je préside est composée des deux conseillers municipaux les plus âgés, je suis désolé de citer vos noms, surtout qu'il y a une dame. Et bien les deux plus âgés sont HAINAUT Jean-Pierre, je ne donne pas ta date de naissance et Nelly MOUTON. Désignation aussi des 2 conseillers municipaux les plus jeunes. Les plus jeunes sont Anthony GARENAUX et Madame PUSZKAREK Valérie et le secrétaire désigné par le conseil municipal. Voilà la composition du bureau. Donc Jean-Pierre HAINAUT, Nelly MOUTON, Valérie PUSZKAREK, Anthony GARENAUX et Dominique HUBER et moi-même qui doit le présider. Le scrutin. Je vous invite donc à procéder au scrutin. Les suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Sans panachage ni vote, comme on le dit, préférentiel. Préciser que les membres du Conseil municipal qui sont également – pour Harnes – conseillers départementaux, peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants, mais ne peuvent être délégués et suppléants. C'est le cas, nous avons une conseillère municipale qui est aussi conseillère départementale. Elle m'a envoyé un courrier me précisant qu'elle avait désigné son représentant, puisqu'elle ne pourra pas voter pour les deux. Pour le conseil municipal et le conseil départemental. Son courrier a été transmis à la Préfecture et son remplaçant, je peux vous donner son nom, c'est sa fille, dis-moi son nom, DELEFOSSE Marine. Donc c'est vous qui allez voter aujourd'hui, mais lors des sénatoriales ce sera votre fille qui vous remplacera. Voilà, c'est fait. Rappeler que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, ce n'est pas notre cas, puisque nous avons 33 élus, mais certaines communes c'est un peu différent, soit parmi les électeurs de la commune, chose que vous avez fait. Surtout que c'est une commune de plus de 9000 habitants. Tous les conseillers municipaux sont délégués de droit par contre. Donc il nous faut une liste avec 9 suppléants. Déroulement du scrutin. A l'appel de son nom le conseiller municipal fait constater au Président qu'il est porteur d'une seule enveloppe ou bulletin plié et dépôt dans l'urne. C'est une liste alphabétique, vous vous déplacerez jusqu'ici, vous le mettrez dans l'urne, je verrai bien s'il y a une enveloppe ou s'il y en a 45. Après le vote du dernier conseiller, le Président déclare le scrutin clos. Dépouillement par les membres du bureau. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau et les bulletins blancs sont sans exception signés par les membres du bureau. Donc les 6 vous signerez aussi. Bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans laquelle le votant s'est fait connaître, enveloppe vide et ainsi de suite. Voilà, donc nous allons procéder, Sylvie va vous distribuer, avec vos pouvoirs, bien entendu, il y aura donc 3 bulletins et un 4^{ème} qui est blanc. Voilà. A chacun et ceux qui ont un pouvoir et bien en auront deux. Dans vos dossiers je crois que l'on vous a mis l'ensemble du règlement que vous avez pu lire.

Alors je vais demander maintenant aux 2 plus âgés et aux 2 plus jeunes que j'ai cités et à la secrétaire de venir me rejoindre.

Après le vote de chaque conseiller municipal, le scrutin est clos.

Le bureau procède au dépouillement.

Monsieur le Président proclame les résultats :

- Nombre de votants : 33*
- Nombre d'exprimés : 33*
- Aucun nul, aucun blanc, aucun déchiré*

Ont recueilli pour la liste « Front National de Harnes » 3 voix, pour la liste « Pour Harnes, L'Humain D'Abord ! » 5 voix et pour la liste « Harnes, Un Avenir Durable » 25 voix.

Les secrets sont bien gardés. Je me demande pourquoi on a fait un vote à bulletin secret, mais c'est la règle. Excusez-moi d'être un peu critique ce soir, surtout que vous allez devoir marquer votre nom sur quelle liste. Je pense vraiment que ce sont des technocrates qui n'ont jamais assistés à une élection, mais c'est comme ça.

Alors la proclamation des résultats je dois faire :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0*
- Nombre de votants : 33*
- Nombre de nuls : 0*
- Nombre de bulletins blancs : 0*
- Nombre de suffrages exprimés : 33*
- Nombre de suppléants liste « Harnes, Un Avenir Durable » 8 suppléants, liste « Pour Harnes, l'Humain D'Abord ! » 1 suppléant, pour la liste « Groupe Front National de Harnes » 0 suppléant.*

Alors je dois, signature du procès-verbal, le maire, le secrétaire et les 4 autres personnes.

Donc je vais vous nommer les personnes qui seront suppléants.

Pour la liste « Pour Harnes, L'Humain D'Abord ! » : Madame Jocelyne GOMEZ sera votre suppléant

Pour la liste « Harnes, Un Avenir Durable » : PUSZKAREK Joseph, CHEVALIER Nathalie, VLAMYNCK Patrick, RATAJCZYK Patricia, PAVY Jean, POTIER Thérèse, BRASSART Valentin et DUVAL Christelle.

Et bien c'est parfait, c'est bon pour tout ça ? J'attends un peu qu'ils terminent cela pour vous faire signer vous les membres du bureau.

Jean-Marie FONTAINE : Pendant ce temps là on peut éventuellement poser une question ?

Monsieur le Président : Oui bien sur. Je vais mettre dès que ce sera terminé, je vais vous demander quelques avis, qu'on puisse avoir un débat sur un sujet, ce sera les rythmes scolaires. Mais si tu as une autre question ? Et bien en attendant que ça se fasse, vous dire que nous avons eu une commission juste avant le conseil municipal sur ces rythmes scolaires et que Véronique DENDRAEL qui est habituellement présente, s'est excusée, mais elle a quand même eu lieu cette commission et nous vous avons remis à chaque représentant de groupe, mais comme Madame JACQUART était présente à la commission, elle a eu le petit dossier, mais à toi-même je crois qu'on t'a déposé un dossier avec les renseignements que nous souhaitons communiquer, qui sont en réalité tous les renseignements. Voilà, je crois que l'on clôture ça et on fera ce petit débat. Oui, j'ai tout fait. Bon je dis quand même que le scrutin est clos. J'ai annoncé les résultats. C'est-à-dire que l'ordre du jour du Conseil municipal est terminé. Néanmoins en question subsidiaire, je pense qu'il faut que nous parlions, que nous débattions, que nous disions ce que nous avons à dire sur ces rythmes scolaires. Depuis quelques temps nous savons que les rythmes scolaires allaient être remis en cause, mais nous n'avions toujours pas de décret. A ce jour le décret est sorti. Il est sorti le 27 juin 2017 donc on l'a eu sans doute le 28 juin, donc c'est tout frais. Néanmoins chacun

d'entre nous pouvait réfléchir à cette remise en cause des rythmes scolaires. D'ailleurs personne ne s'en est privé puisque les parents d'élèves, bien entendu étaient parfaitement au courant. Donc nous nous sommes permis de faire une consultation des parents d'élèves. Nous avons distribué un questionnaire. Ce questionnaire a été mis dans votre dossier. Un questionnaire qui a été distribué par les différents professeurs aux parents pour leur demander si, ils souhaitaient ou non un retour au rythme scolaire d'antan qui était de 4 jours et non pas de 4,5 jours. Ce retour de questionnaire, je vais vous dire à peu près les résultats des questionnaires. Toutes les écoles réunies, nous avons 88 % de personnes qui ont répondu « oui, nous voulons changer, revenir au rythme scolaire d'antan ». Le nombre de personnes qui ont été consultées, il y a eu en tout plus de 800 personnes qui ont répondu, c'est-à-dire pas tous les parents. Sachant qu'il y a des parents aussi qui ont plusieurs enfants dans une école et bien ils remplissent qu'un seul questionnaire. En tout cas, pour toutes les écoles confondues, et bien nous avons, je vous le dis 88 % de retour à 4 jours. Dans les maternelles, nous avons aussi 88 %, dans les élémentaires 89 %. Nous avons à l'école Diderot 82 % de personnes qui veulent revenir au rythme scolaire de 4 jours, à Langevin 79 %, à Louise Michel 87 %, à Jean-Jaurès 83 %, à Barbusse élémentaire 93 %, à Barbusse maternelle 89 %, et puis à Curie 94 %. Ce ne sont que les parents qui ont été consultés. A Anatole France 92 %, et à Pasteur 95 %. Suite à ce questionnaire, voyant très bien qu'une demande, une très forte majorité demande un retour à 4 jours, nous avons demandé aux directeurs d'écoles, alors que le décret n'était pas encore sorti, d'organiser des conseils d'écoles extraordinaires, pour pouvoir avoir l'avis, non seulement des parents d'élèves élus et puis des professeurs, parce que pour le moment nous n'avons que les parents d'élèves. Toutes les classes, les écoles ont donc programmé des conseils d'écoles extraordinaires pour poser cette question aux parents d'élèves élus et aux professeurs. Suite à cela, et bien nous récolterons tous ces résultats et il nous faudra alors prendre une décision. La décision, soit de repasser à 4 jours, ou, comme aujourd'hui, rester à 4 jours et demi. Il y a eu un conseil d'école extraordinaire aujourd'hui, où Valérie a, bien entendu, participé. Vous dire aussi que lors de ces conseils d'écoles, la municipalité, pour ne pas influencer le vote des parents et des directeurs, s'abstiendra. Je ne veux surtout pas que ce soit la municipalité qui fasse basculer dans un camp, dans un souhait ou dans un autre souhait. Je ne veux pas parler de camp. Donc nous nous abstiendrons pour ne pas fausser le vote des parents. Parce qu'en réalité ce sont les parents qui sont directement concernés avec leurs enfants, qu'ils savent comment ils réagissent et les enseignants qui sont leurs conditions de travail. Je vous le dis, nous nous abstiendrons, ce n'est pas toujours compris, mais, c'est ce que je souhaite que nous fassions pour ne pas, absolument pas influencer le vote. Le résultat de ce conseil, Valérie, extraordinaire.

Valérie PUSZKAREK : Donc 12 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

Monsieur le Président : Voilà. Donc je ne sais si les autres conseils d'écoles auront cette même façon de voter. Néanmoins, si nous retournons aux 4 jours, il faut absolument faire très vite, parce que les gens veulent le retour, non pas en 2018 où ce sera forcé, ils le veulent aujourd'hui. Nous ne pouvons, donc moi je me plierai, même si à ce jour je trouve que c'est 4 jours et demi, mais je n'ai plus d'enfants en bas âge, je ne peux pas tellement juger. Je trouve que, à Harnes, nous avons pu leur offrir des TAP, des temps d'activités périscolaires, de très grande qualité. Néanmoins, nous n'avons qu'entre 55 et 60 % d'enfants. Excusez-moi de le dire, ce ne sont pas toujours ceux qui en avaient le plus besoin qui étaient là. Voilà mon grand regret et sinon je suis extrêmement satisfait de la façon dont ces TAP fonctionnent. On a toujours des gens qui viennent un peu critiquer. Néanmoins, ça a toujours été des TAP entièrement gratuits avec des activités qui peuvent ouvrir l'esprit. Voilà. Donc moi ce que je vous propose, c'est de vous écouter, savoir qu'elle est votre position, ce n'est qu'un avis, ce n'est qu'un débat. Je vous dirai après ce que je propose de faire. Vous avez la parole bien entendu, et puis je t'en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Les chronobiologistes sont vraiment très partagés sur l'organisation de la semaine scolaire qui n'est pas forcément la seule à retenir, et ils envisagent plus une répartition sur du temps long que sur la semaine qui est particulièrement complexe à gérer. Le retour aux 4 jours, se fera probablement à Harnes. Ce qu'il faut être sûr c'est que ça se fasse dans l'intérêt des parents, des enfants, des enseignants bien évidemment et des élus aussi, puisqu'il y a aussi une question de gestion budgétaire derrière. Même si on sait bien que les TAP étaient gratuits à Harnes grâce aux fonds versés par le ministère et que ces fonds auraient peut-être pu continuer sous une autre forme d'après l'annonce du ministre. 55 à 60 % d'enfants qui participaient aux TAP, à des TAP qui étaient gratuits à Harnes. Si ces TAP sont supprimés, ça veut dire que, comme c'est annoncé dans le sondage, il y aura un accueil périscolaire qui lui ne devrait pas être gratuit, ce qui est dommage et qui pourrait concerner une partie importante des enfants harnésiens. Alors, bien entendu, on ne peut pas tout faire gratuit, je suis d'accord, mais la culture et l'éducation, comme je l'ai dit au cours d'un des derniers conseils municipaux, contribuent justement à forger nos jeunes et à construire notre avenir à nous aussi. Il faut quand même reconnaître que le changement des rythmes scolaires se sera fait en 9 ans, 3 fois, avec un premier passage sur une autre organisation sous SARKOZY, un deuxième passage sous HOLLANDE et un retour ici. Les enseignants que je côtoie quotidiennement font état d'un besoin de sérénité et de temps pour mettre en application et de juger sur pièce les bienfaits des réformes. Il était proposé de faire un état sur l'année scolaire 2017-2018, de cette nouvelle organisation des temps scolaires, bon elle ne pourra pas être faite sur Harnes puisque il semblerait que les parents majoritairement actent pour un retour à la semaine de 4 jours. 2 questions se posent dans le sondage que vous avez judicieusement transmis aux parents et nous sommes satisfaits que les parents aient été consultés sur ce point. Vous avez laissé un champ ouvert sur la fin en demandant des remarques éventuelles. Quelles sont les types de remarques que vous avez pu avoir ? C'est la première question. Et la deuxième question qui nous intéresse particulièrement concerne les animateurs qui ont été recrutés pour les TAP. Quels projets professionnels avez-vous pour tous ces animateurs qui ont été recrutés sur les TAP ? En sachant que les TAP ont généré forcément des recrutements importants et que tous les animateurs qui étaient recrutés pour les TAP, ne pourront pas je pense être réemployés dans l'organisation à venir.

Monsieur le Président : Et bien je vous remercie pour ces questions parce que vous vous doutez bien ce sont des questions sur lesquelles nous nous sommes arrêtés dès que nous avons appris que les rythmes scolaires étaient, eux-mêmes, remis en jeu et que nous pressentions que les parents, même si je ne peux pas l'affirmer aujourd'hui, ont, parce que ce sera voté dans les conseils d'écoles extraordinaires, on ne peut pas préjuger. Vous voyez on a 12 pour, 5 contre dans une école, celle qui a eu lieu. Vous dire aussi par contre que ces TAP, ne croyez surtout pas et normalement dans les conseils municipaux que nous avons pu avoir, et les budgets qui vous ont toujours été donnés, en grande quantité de documents pour que vous puissiez tout étudier, ces TAP ont quand même un coût pour la municipalité. Coût que nous n'avons absolument pas répercuté puisque nous avons pris la décision qu'ils soient gratuits ces TAP. Ce n'est quand même pas les parents qui avaient décidé d'avoir ces rythmes scolaires et nous les avons fait gratuits et cela depuis, ça a démarré en 2013, 2014 oui décret 2013, mis, on n'a pas démarré en septembre 2013, on a démarré en septembre 2014. Gratuit, mais effectivement vous savez, vous avez du constater que nous sommes toujours à la recherche de subventions et nous sommes allés chercher toutes les subventions qui étaient possible d'avoir. Néanmoins, il n'y en avait pas assez pour la qualité des TAP que nous avons proposés à nos jeunes. Donc, ça c'est la première chose, coût pour la municipalité important. Demain les activités que nous leur proposerons seront celles qu'ils avaient l'habitude d'avoir avant et en particulier le mercredi qui sera payant comme il l'était avant puisque nous n'aurons plus de fonds non plus, ça c'est une réponse que je peux vous faire tout de suite mais que la qualité, elle restera de la qualité des TAP que nous avons animés depuis quelques années. Néanmoins ce sera de nouveau payant et si nous voulons réagir aussi rapidement

c'est justement pour permettre non seulement aux parents, aux enseignants de se préparer à la rentrée de septembre mais aussi nous de notre côté avec le personnel. Le personnel, tous n'ont pas été embauchés, je crois que Valérie vous répondra là-dessus mais que nous avons une attention, vous vous en doutez bien, tout à fait pressante sur ce personnel. Sachant que nous n'avions pas décidé, comme beaucoup de municipalités de faire une demie heure par jour ou trois quart d'heure par jour. Nous avons eu cette intelligence, je dis bien cette intelligence, de réfléchir beaucoup plus longuement et de proposer aux enfants des activités TAP divisées en trois sur toutes nos écoles, ce qui permettait de faire travailler notre personnel qui était donc moins nombreux, puisqu'on n'en prenait pas, un quart d'heure par jour on les faisait travailler trois demies journées en réalité. Et aujourd'hui on s'aperçoit qu'on va pouvoir régler le problème parce que nous avons pris cette décision et que le personnel quand il travaille trois après-midi par semaine, il est beaucoup plus fidélisé, il est beaucoup plus professionnalisé et qu'on a aujourd'hui des personnes qui sont de qualité par l'expérience qu'ils ont pu acquérir, mais pour certains qu'ils avaient déjà parce qu'on ne les a pas lâché dans la nature comme ça, c'était déjà des personnes qui travaillaient sur les activités avec les enfants. Et bien entendu, nous aurons une attention tout à fait particulière. Par contre, je vais demander à Valérie de répondre au sujet de nos animateurs. Tu as la parole Valérie.

Valérie PUSZKAREK : Merci. Donc pour continuer sur l'emploi, en fait on a beaucoup d'agents qui travaillaient en restauration, en garderie et qui continuaient également sur les TAP. Malgré tout ce sera aussi du personnel qui restera là, qui sera aussi embauché pour le mercredi matin, c'est sur que certains auront moins d'heures. En ce qui concerne le sondage des TAP, les personnes qui nous ont répondu « non » ce sont évidemment les personnes qui travaillent en général et forcément les TAP étaient gratuits, le centre de loisirs payant, c'est ce qui en ressort. Pour les gens qui ont répondu « oui » ce sont plus des gens qui nous disent « enfin il était temps parce que les enfants sont très fatigués » on a eu aussi « c'est dommage parce que les TAP étaient de qualité » donc c'est là que l'on se rend compte, qu'en fait les enfants aimaient aller aux TAP et puis c'est ce qui retourne en général.

Monsieur le Président : Dire aussi que les parents vont devoir réaménagés leur façon de faire, ça c'est clair. Avant ils allaient à l'école le mercredi matin et l'après-midi ils allaient au centre de loisirs. Cette fois-ci ils iront au centre de loisirs toute la journée. Le fait aussi que nous allons continuer et je vous ai mis le planning dans votre dossier, on reprend quasiment le planning qui était avant sur 4 jours. C'est-à-dire avec une garderie le matin, une garderie le soir et le mercredi en activité de loisirs. Je te rejoins complètement Jean-Marie sur le fait que chaque fois, ça ne date pas depuis 3 présidents, ça date à chaque fois qu'il y a un nouveau président, qu'il y a un nouveau ministre, il y a une nouvelle réforme. Aujourd'hui, à première vue, alors que j'aimais cette réforme d'avant, même si avec 60 % des enfants qui pouvaient profiter de ce que l'on pouvait leur offrir, aujourd'hui cette réforme revient un peu en arrière, et bien je m'y plierai, nous nous y plierons, puisque de toute façon ça sera comme ça en 2018. Les personnes veulent démarrer en 2017, encore faut-il que nous ayons l'autorisation, la dérogation pour pouvoir démarrer en septembre 2017. C'est là que je demande votre avis et je vous proposerai, oui je vous en prie. Qu'est ce que vous en pensez, on suit les parents ou pas ? C'est ça que je vous demande.

Jean-Marie FONTAINE : Moi je pense que, enfin notre groupe, nous en avons parlé en assemblée de groupe mercredi. On est sur l'idée que de toute façon il faut prendre l'intérêt des enfants, des parents, des enseignants et des élus en compte et respecter cet intérêt là. Certes l'idée de la fatigue est abordée mais enfin ce sont exactement les mêmes personnes qui disaient la même chose il y a quelques années lorsqu'on est passé à 4 jours et demi en disant que c'était « une semaine fatigante » et on souhaite revenir à 4 jours. Voilà. Bref, on ne va pas polémiquer sur ça. Moi je pense qu'il faut absolument que vous preniez en considération aussi le personnel qui a été embauché. On ne peut pas se contenter de dire « ils vont faire

moins d'heures » parce que, sur un salaire d'animateur, sur un salaire d'agent, que ce soit d'ATSEM ou d'agent de collectivité, moins d'heures ça fait une perte salariale importante et ça permet de moins bien vivre. Alors, certes, je suis bien conscient qu'on ne peut pas garder tout le monde, on ne peut pas embaucher tout le monde, on ne peut pas faire des temps pleins à tout le monde et je pense qu'il faudra absolument prendre en considération éventuellement les situations difficiles qui pourraient émerger suite au fait que certaines personnes, certains jeunes qui ont pu être embauchés, même si c'était des courtes durées, et bien l'argent qu'ils touchaient, ça leur permettait, l'un de payer un transport, l'autre de participer aux frais d'études.

Monsieur le Président : Oui je vous rejoins tout à fait sur le fait que, il faut faire attention. Mais vous savez, quand on emploie quelqu'un dans une municipalité, c'est un travail d'ailleurs c'est toute la valeur d'un travail que je suis en train de vous dire, on donne de l'argent à quelqu'un pour un travail et c'est tout à l'honneur des travailleurs. Et là, il faut que nous gérons une masse salariale et je crois que vous nous l'avez assez répété que, il fallait faire gaffe à la masse salariale et à son évolution. Mais là ce sont des contrats annuels que nous avons et ce contrat sera renouvelé ou non pour certains agents, effectivement. Mais je n'ai plus de travail à faire derrière. Bien entendu la satisfaction que nous avons eu de ces agents qui ont travaillé pendant des années, dans ces TAP, nous aurons une attention tout à fait particulière. Néanmoins, salaire contre travail, je ne peux pas faire autrement. Oui.

Anthony GARENAUX : Oui, deux choses. Sur le fond effectivement je vous rejoins tous les deux. On a une réforme tous les 5 ans quasiment sur les rythmes scolaires. En 2013 on pouvait faire les TAP, en 2014 on y était obligé. Là on peut revenir sur les 4 jours et on va être obligé en 2018. C'est vrai qu'à chaque changement de gouvernement c'est la même chose. Donc je pense que dans 5 ans on reviendra peut-être à 4 jours et demi ou à autre chose. On ne sait pas ce qu'on nous réserve. Nous sommes très satisfaits que vous ayez sondé les parents, ça ne se fait pas dans chaque ville. Mais au moins ça permet d'avoir leur avis et de s'exprimer en dehors des élections. Et nous, on est très satisfait de cela et on est surtout d'accord avec eux parce qu'on était, évidemment, contre la mise en place des TAP. Sur la forme, en fait oui, on nous a rapporté que les enfants étaient fatigués, je sais qu'on le dit tous les 5 ans aussi. Mais le rythme fait que les enfants n'ont pas de coupure dans la semaine. Ma collègue s'est exprimé tout à l'heure en commission à ce sujet. Là ça permettra de faire une vraie coupure dans la semaine et puis surtout le mercredi ça permettra aux associations sportives et culturelles de la ville, peut-être d'accueillir un peu plus de jeunes, enfin de très jeunes, que ce soit à l'école de musique ou le reste des associations sportives. Le seul point de désaccord où je suis en désaccord avec vous Monsieur FONTAINE, c'est sur le budget du personnel ou sur le tableau des effectifs. A chaque conseil vous votez contre ou vous vous abstenez, le tableau des effectifs en disant que la masse salariale augmente à chaque fois à chaque année. Sauf que, je veux bien, la mairie ce n'est pas le pôle emploi. Je sais qu'il y a des personnes qui ont été recrutés pour ça ou des agents qui sont en heures supplémentaires, mais la mairie n'a pas vocation à embaucher, malheureusement les TAP s'arrêtent. Dans d'autres villes des contractuels ont été spécifiquement embauchés pour ces TAP et bien malheureusement on ne peut pas faire plaisir à tout le monde.

Monsieur le Président : Oui, alors je voudrais dire, en tout cas, nous aurons une attention tout à fait particulière néanmoins. Vous dire aussi par exemple, que les ATSEM que nous utilisions et qui étaient très satisfaites, elles resteront à 35 heures. Par contre la remarque que nous avons eue, le groupe « Pour Harnes, L'Humain d'Abord ! » et le groupe « Harnes Un Avenir Durable », quand on parle de réforme, si par malheur vous arrivez au pouvoir, je suis sûr que la première chose que vous ferez, ce sera une réforme comme les autres. Et bien écoutez, j'espère ne jamais m'en apercevoir. Il va répondre et je vous redonne la parole.

Jean-Marie FONTAINE : Non ce n'est pas répondre, c'est simplement préciser ce que j'ai dit. Je pense que, ou je n'ai pas été compris ou je me suis mal exprimé, c'est bien de faire attention aux situations délicates

Monsieur le Président : Oui, c'est ça

Jean-Marie FONTAINE : Je pense que j'ai été clair sur ça. Ce n'est pas transformer la mairie en pôle emploi. C'est bien faire attention aux situations délicates qui pourraient survenir avec ces agents qui perdraient des heures, parce qu'ils ou elles perdraient des heures auraient une situation familiale qui se compliquerait. Après sur le tableau des effectifs, oui c'est vrai que nous nous abstenons à chaque fois, mais c'est en lien avec une autre chose. C'est en lien en particulier, avec la gestion de la Police municipale. Voilà.

Monsieur le Président : Vous avez demandé la parole.

Anthony GARENAUX : Oui, si nous sommes élus dans 5 ans, je pense que nous resterons à la semaine des 4 jours. Comme nous sommes favorables à cette réforme des 4 jours, je pense que nous resterons là-dessus.

Monsieur le Président : Vous savez, je pense souvent que lorsqu'on a un ministre de l'éducation nationale, il faut qu'il laisse sa trace. Et c'est souvent une question d'égo. Je suis persuadé que, comme les égos que je connais chez vous, ce sera une des premières choses qu'il fera en arrivant comme les autres. Mais tu avais demandé la parole Annick, alors je t'en prie.

Annick WITKOWSKI-BOS : Merci. C'était pour compléter la remarque, de l'intention particulière sur les personnes qui pourraient se trouver en situation compliquée. On a aujourd'hui des personnes qui sont déjà depuis des années, qui travaillent depuis des années en mairie, qui ont des petits salaires, parce que bon c'est connu. Donc il est arrivé à plusieurs reprises de prendre en charge la situation au CCAS et de monter des dossiers de complément de RSA. Il y a des gens qui sont fonctionnaires, quand ils sont encore en catégorie C, la toute première, s'ils sont chargés de famille, effectivement il y a déjà une situation particulière. Donc je pense qu'on les montait déjà auparavant, il n'y a pas de raisons pour qu'on ne le fasse pas maintenant. Je voulais juste compléter.

Monsieur le Président : Je crois que, on est tous d'accord, un avis positif, qui n'est pas pour ou contre, mais de dire qu'il faut respecter les choix qui ont été faits par les conseils d'écoles extraordinaires et puis le choix des parents et des enseignants. C'est bien ce que moi j'ai en tout cas en tête. Par contre, là où le bas blesse, c'est qu'il faut demander une dérogation. Il faut demander une dérogation avec, non seulement, les résultats des votes qu'il y aura dans les conseils d'écoles. Le dernier conseil d'école se termine le 6 juillet. Or, dans les textes aujourd'hui, c'est très mal précisé et j'ai regardé sur les autres communes, par exemple : Avion qui avait prévu la chose depuis très longtemps, ils étaient contre, donc ils ont prévu la chose très en amont. Moi, je ne pouvais le prévoir qu'après le décret et je voulais lire le décret avant. Eux ça y est, ils ont fait un conseil municipal. Ils ont donné un avis pas un avis, une délibération du conseil municipal. Je ne sais pas si c'est réellement obligatoire. Un avis, un débat comme nous avons ce soir peut suffire et je ne veux pas me tromper, on n'a pas la réponse à ce jour, je ne veux pas me tromper, mais je ne voudrais pas que, parce que, on a loupé quelque chose, septembre s'ils l'ont décidé les parents, ils ne retournent pas aux 4 jours. Donc il y a deux solutions, soit un avis, un débat, comme on vient d'avoir suffi, soit je suis obligé de refaire un conseil municipal dans les règles. Ça veut dire que je ne peux lancer l'invitation pour le conseil municipal que le 6 juillet. Sachant que même si nous n'avons pas complètement tous les résultats, il nous en manquera qu'un seul, on saura bien la tendance déjà, si c'est 50/50, je serai obligé d'attendre la fin, mais à première vue, ce serait plutôt du

80/20. Donc s'il faut un conseil municipal, le 6 juillet je vous inviterai à un conseil municipal pour, désolé de vous le dire, pour le 12 juillet. Il faut 5 jours francs. Et s'il n'y a pas de quorum, et ce sera difficile d'avoir le quorum, je referais un conseil municipal puisqu'il faut trois jours entre les deux. Trois jours francs. Ce sera le 17 juillet. Vous voyez, ce sont les règles de fonctionnement des conseils municipaux. Je ne peux pas faire autrement. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Reprenons là-aussi l'intérêt des familles qui, ces familles qui, pour une partie, va pouvoir bénéficier de vacances en dehors de Harnes, mais pour une autre partie, qui ne pourra pas partir, il sera aussi coupé de l'information de l'école, même si elle pourra toujours avoir de l'information via les accueils de loisirs si les enfants y participent. Ces familles là, comment vont-elles avoir l'information ? Il faut que ces familles préparent la rentrée ! On prévoit un conseil municipal mi-juillet, au mieux, en sachant que le retour du Directeur académique se fera tardivement, nous en changeons de Directeur académique, donc nous sommes dans une période où le directeur actuel est parti dans le nord et nous sommes dans l'attente d'un nouveau Directeur académique. Voilà. On est sur une période très compliquée où le gouvernement veut aller vite, mais il veut aller vite sans tenir compte de l'avis défavorable du conseil supérieur de l'éducation. Et il ne tient pas compte non plus de l'avis défavorable du sénat et en voulant aller vite, on crée des situations qui sont tendues pour les familles, qui sont complexes pour les familles, comment va-t-on faire dans les familles pour préparer la rentrée, en sachant qu'il y aura forcément des problèmes organisationnels, des problèmes logistiques, des problèmes de garderie etc... Moi je n'ai pas la réponse Monsieur le Maire

Monsieur le Président : Non, non, j'ai bien compris

Jean-Marie FONTAINE : Je soulève des problèmes plus qu'à apporter des réponses.

Monsieur le Président : Oui, vous pensez bien que nous avons pensé à tous ces problèmes. Les solutions, les réponses sont tout à fait classiques, malheureusement, et je ne sais pas si ces réponses vont satisfaire tous les parents. La seule possibilité c'est la gazette, mais elle ne sera distribuée qu'en septembre donc c'est râpé. Il y a le site internet. Il y a néanmoins des affiches que l'on pourrait mettre sur toutes les écoles et à distribuer aussi des flyers sur le marché, mais je sais que ce ne sera peut-être pas suffisant pour tous les parents. Nous en sommes conscients. Donc il faut trouver une autre solution. Moi je vous dis les conseils municipaux, je ne peux absolument pas les prévoir avant. Il y a 5 jours francs pour le conseil normal et 3 jours francs si on n'a pas le quorum. Ou alors, et je ne sais toujours pas si c'est un avis du conseil municipal ou si c'est une délibération du conseil municipal. Aujourd'hui on a l'air tous d'accord pour dire « oui nous allons respecter le désir des parents ». Moi je peux vous proposer, puisque nous sommes encore en conseil municipal, de dire que, et c'est pour cela que nous nous abstenons, vous l'avez bien compris, dans les conseils d'écoles, que le conseil municipal est ça peut être une délibération ou comme un avis, je sais que c'est un peu litigieux, ça peut être un simple avis. Nous nous plierons à la décision des conseils d'écoles où le vote de la municipalité, je vous l'ai dit, est abstention, où nous aurons véritablement le vote des parents et aussi des personnes qui y travaillent. Je peux vous proposer ça, sinon, avec les délais, je ne peux pas faire autrement. Ce qui fait que, comme le dernier conseil extraordinaire a lieu le 6 juillet, que l'école se termine le 7. Le 6 au soir, en fonction des résultats de ce conseil d'école, nous pourrions transmettre au DA-SEN notre dossier de demande de dérogation, toujours si les conseils d'écoles sont d'accord, et puis nous pourrions aussi avertir les parents, puisque normalement, ils ne devraient pas être partis en vacances. Ils ne partiraient que le vendredi 7 au soir. Ce sont les deux propositions faites, celle-ci ou celle d'avoir des conseils municipaux extraordinaires qui se réuniraient en juillet. A vous d'en prendre les décisions, on est tous présent ici autour de la table, et nous pouvons débattre.

Jean-Marie FONTAINE : A titre personnel, enfin pour notre groupe, je pense qu'il faut se ranger à l'avis des parents du conseil d'écoles. On a deux pièces. La première pièce, c'est le sondage qui a été effectué et le deuxième document qu'on aura, ce sera les comptes-rendus de ces conseils d'écoles. Autant se baser sur ça. De toute façon on n'ira pas à l'encontre. On peut donner un avis, enfin je pense qu'on peut donner un avis ce soir, sur le fait qu'on se rangera à l'avis des parents.

Monsieur le Président : Est-ce que tout le monde est d'accord aussi ? Donc, il faudrait formuler suite à ce conseil, attention je ne vous ai pas averti avant, 5 jours francs avant, je ne vous ai pas remis les documents avant, vous l'avez eu qu'aujourd'hui, et on baigne dedans, enfin je l'espère pour tout le monde, depuis au moins un mois qu'on attend. Donc je vous proposerai plutôt un texte de ce style : Le conseil municipal réuni ce jour, donne un avis positif. Nous suivrons la position demandée. Y'a quelque chose que tu peux nous préparer tout de suite ?

Jean-Baptiste TISSERAND – Directeur général des services adjoint : Oui.

Monsieur le Président : On peut vous l'envoyer demain pour savoir si vous en êtes d'accord. On peut vous faire un petit texte, ce ne sera pas une délibération. Je vais donner un avis comme quoi nous suivrons la majorité des écoles. Je vous fais un texte, enfin quelqu'un va faire un texte. Aujourd'hui on le vote sans que vous ne l'ayez. Je vous montre le texte et vous faites vos remarques sur ce texte pour lundi, comme ça nous aurons déjà notre décision, et la décision je vous le répète, c'est la décision des parents des conseils d'écoles, des parents élus et des professeurs. Nous n'intervenons pas, je ne vais pas leur dire, il faut voter ça ou ça, pour faire basculer d'une voix. Est-ce que vous en êtes d'accord ? Je vous envoie ce texte lundi. On donne son avis en levant la main aujourd'hui, mais vous amenderez le texte que nous vous enverrons. Est-ce qu'on est tous d'accord ? Alors, ceux qui sont pour cette proposition lèvent la main. A l'unanimité. Est-ce que les règles vont nous le permettre ?

Jean-Baptiste TISSERAND – Directeur général des services adjoint : Oui.

Monsieur le Président : Voilà. Ça évitera, 1 – de vous faire revenir à des dates un peu aberrantes et surtout que l'on puisse informer les parents de notre décision et maintenant c'est le DA-SEN qui aura le pouvoir de dire oui ou non. Mais nous, nous aurons fait notre travail. Vis-à-vis des parents, s'ils veulent revenir à 4 jours, on pourra dire : « Ah non, c'est l'éducation nationale qui ne l'a pas souhaité, mais nous nous avons fait la demande ». On est d'accord là-dessus ? Vous pensez bien qu'on a déjà pris contact le DA-SEN qui nous apportera cette dérogation si on respecte ces règles. Est-ce que ça convient à tout le monde ? On s'enverra les informations par mail. Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

1 ELECTION DES SUPPLEANTS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs prévoit en son article 4 que dans les départements de la série 1 figurant au tableau n°5 annexé au code électoral, ainsi qu'en Martinique, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 30 juin 2017 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

Dans sa circulaire NOR/INTA/ INTA1717222C du 12 juin 2017, Monsieur le Ministre de l'Intérieur porte à la connaissance de l'Assemblée que « le renouvellement de la série 1 des sénateurs figurant au tableau n°5 annexé au Code électoral interviendra le dimanche 24 septembre 2017 dans les départements classés dans l'ordre minéralogique de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales, de l'Essonne au Val d'Oise ainsi qu'à Paris, en Seine-et-Marne et dans les Yvelines. Outre-mer, les sénateurs des départements de Guadeloupe, de Martinique, de Mayotte, de la Réunion, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Nouvelle-Calédonie seront également renouvelés. Six sièges de sénateurs représentant les Français établis hors de France seront également concernés.

L'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 précise que :

- Dans les communes de 9000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.
- Communes de 9000 à 29999 habitants, les conseils municipaux n'élisent que des suppléants, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Le nombre de suppléants à élire est de 9.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, procède à l'élection des suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé des candidats est déclaré élu.

3 listes de candidats respectant les règles de parité ont été déposées avant l'ouverture du scrutin :

- « HARNES, UN AVENIR DURABLE »
- « POUR HARNES, L'HUMAIN D'ABORD ! »
- « GROUPE FRONT NATIONAL DE HARNES »

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste « HARNES, UN AVENIR DURABLE » : 25 suffrages obtenus soit 8 mandats de suppléants
- Liste « POUR HARNES, L'HUMAIN D'ABORD ! » : 5 suffrages obtenus soit 1 mandat de suppléant
- Liste « GROUPE FRONT NATIONAL DE HARNES » : 3 suffrages obtenus soit 0 mandat de suppléant

Par conséquent sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017 :

- Liste « HARNES, UN AVENIR DURABLE » : PUSZKAREK Joseph, CHEVALIER Nathalie, VLAMYNCK Patrick, RATAJCZYK Patricia, PAVY Jean, POTIER Thérèse, BRASSART Valentin et DUVAL Christelle
- Liste « POUR HARNES, L'HUMAIN D'ABORD ! » : GOMEZ Jocelyne

La séance est levée à 20 heures 20.

Suivent les signatures au registre.

ORDRE DU JOUR

1 ELECTION DES SUPPLEANTS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS